

Version préliminaire de la structure du Rapport sur les modifications à apporter aux Textes fondamentaux à soumettre à la Conférence à sa trente-sixième session

1) Contexte

Cette section présentera les différentes étapes qui ont conduit à la formulation des recommandations de modifications à apporter aux Textes fondamentaux de l'Organisation: le Plan d'action immédiate (PAI) approuvé par la Conférence lors de sa session extraordinaire en 2008, qui a préconisé ces modifications, les quatre sessions du Comité des questions constitutionnelles et juridiques consacrées à cette question, et les conclusions auxquelles sont parvenus le Groupe de travail II et le CoC-EEI à l'issue de leurs débats sur ce sujet.

2) Amendements recommandés à apporter aux Textes fondamentaux

Cette section indiquera les domaines pour lesquels des modifications ont été recommandées, en particulier:

- a) Conférence
- b) Conseil
- c) Président indépendant du Conseil
- d) Comité du Programme et Comité financier
- e) Comité des questions constitutionnelles et juridiques
- f) Conférences régionales
- g) Comités techniques
- h) Réunions ministérielles
- i) Organes statutaires, conventions, traités, Codex, etc.
- j) Évaluation
- k) Directeur général
- l) Programmation, budgétisation et suivi fondé sur les résultats.

Annexe 1: Tableau récapitulatif des propositions de modification des Textes fondamentaux

Cette annexe comportera un tableau synthétisant toutes les propositions de modification des Textes fondamentaux, en les reliant avec les actions du PAI auxquelles elles se rapportent.

Annexe 2: Texte intégral des amendements recommandés à apporter aux Textes fondamentaux

L'annexe 2 présentera le texte intégral des modifications des Textes fondamentaux recommandées par le CoC-EEI de la Conférence.